

**Comité exécutif du Comité consultatif sur les services sans fil des Sourds du Canada**

a/s 251 Bank Street, Suite 606, Ottawa, ON K2P 1X3

[www.deafwireless.ca](http://www.deafwireless.ca)

Courriel: [iisa@deafwireless.ca](mailto:iisa@deafwireless.ca) Twitter: [@DeafWirelessCAN](https://twitter.com/DeafWirelessCAN)

12 février 2019

L'Honorable Yonah Martin, Sénatrice  
Sénat  
Ottawa, Ontario, Canada K1A 0A4  
[martin@sen.parl.gc.ca](mailto:martin@sen.parl.gc.ca)

**Objet : Projet de loi C-81: Loi canadienne sur l'accessibilité - Reconnaissance de la LSQ et de l'ASL**

Chère Sénatrice Chantal Petitclerc:

Le comité exécutif du Comité consultatif sur les services sans fil des Sourds du Canada (**CSSSC**) vous écrit au nom de ses 26 membres qui s'expriment en LSQ ou en ASL et qui résident dans 8 provinces différentes.

En guise d'introduction, le CSSSC est un comité permanent de l'Association des sourds du Canada (**ASC-CAD**) et il est un groupe constitué de personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes (SSAM), agissant à titre de consultants, d'analystes et de bénévoles partout au Canada. Son mandat non-partisan est de plaider en faveur de l'égalité pour les SSAM dans les télécommunications sans fil, par exemple:

- Des forfaits de données sans fil justes, uniformes et à coût raisonnable pour les locuteurs LSQ/ASL.
- Une publicité des forfaits offerts qui est transparente et claire.
- Une disparité réduite dans l'offre des produits et services sans fil au sein des compagnies.
- La promotion et la disponibilité d'applications sans fil (apps) qui assurent une équivalence fonctionnelle.
- L'offre de services d'urgence sans fil qui sont accessibles au Canada.

Nous sommes originaires et nous représentons des consommateurs composés de 357 000 personnes culturellement sourdes qui utilisent l'ASL ou la LSQ, de 3,21 millions de Canadiens malentendants ([ASC-CAD](#)) et / ou de 69 700 Canadiens sourds-aveugles ([Mois national de la surdicécité/Juneifest](#)).

Nous sommes heureux d'apprendre que le projet de loi C-81 est parvenu au Sénat du Canada. Par contre, même après d'innombrables efforts de la part de l'ASC-CAD et des bénévoles pour faire reconnaître la Langue des signes québécoise (**LSQ**) et la langue des signes américaine (**ASL**) comme langues officielles des personnes Sourdes du Canada, le projet de loi C-81, Loi canadienne sur l'accessibilité, a été adopté à la Chambre des communes **sans jamais mentionner nos langues**. Le projet de loi C-81 doit être modifié pour refléter cette reconnaissance.

Comment la reconnaissance de la LSQ et de l'ASL serait-elle bénéfique pour les membres du CSSSC qui participent à des activités du gouvernement fédéral - par exemple lors de leurs interactions avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes



(CRTC)? Cette reconnaissance permettrait à ces membres (et par extension à toutes les personnes SSAM au Canada) de recevoir des informations, des communications et des services du gouvernement fédéral en LSQ / ASL.

Depuis 2015, des membres du CSSSC ont participé à au moins onze procédures du CRTC qui touchent à l'accessibilité des télécommunications pour les Canadien(ne)s SSAM. Ils ont partagé et discuté des expériences vécues en tant que consommateurs SSAM des télécommunications. Ils ont aussi émis des recommandations sur la manière dont l'équivalence fonctionnelle pour ces consommateurs peut être atteinte - en d'autres mots, comment les consommateurs SSAM pourraient utiliser les services sans fil sur le même pied que leurs pairs entendants. Par contre, leur participation dans ces procédures n'a malheureusement **pas** été complètement sans barrières. Pour être plus spécifique, les panélistes doivent encore se battre jusqu'à ce jour pour participer aux procédures du CRTC, en incluant les audiences publiques, sur un pied d'égalité avec leurs homologues entendants.

### **1. Information:**

Les procédures du CRTC sont diffusées seulement en anglais et en français, pas en LSQ / ASL, et cela constitue en soi une barrière langagière pour les Canadiens SSAM. La LSQ est une langue distincte du français qui a sa propre grammaire, syntaxe et expressions idiomatiques. Le même concept s'applique à l'ASL et l'anglais. Par conséquent, les personnes SSAM s'exprimant en LSQ ou en ASL ne peuvent suivre ou participer à ces procédures du CRTC qui sont vitales ni informer le CRTC comment l'industrie des télécommunications pourrait mieux les desservir en tant que consommateurs SSAM.

La reconnaissance de la LSQ et de l'ASL dans le projet de loi C-81 imposerait la création de vidéos en LSQ et en ASL contenant des informations clés à propos des Avis de consultation pour les procédures concernant les télécommunications, ce qui permettra ensuite à des groupes, comme le CSSSC, d'y participer.

### **2. Communication:**

Le CRTC tient généralement des audiences publiques pendant cinq jours ouvrables, qui sont ouverts au public. Une interprétation simultanée anglais / français est assurée tout au long de l'audience publique. Le CRTC fournissait traditionnellement des interprètes anglais / ASL et CART (transcription en temps réel des communications) uniquement pour la demi-journée pendant laquelle les membres SSAM du panel ont présenté leurs exposés en ASL. Les membres SSAM ont donc été obligés de manquer toutes les présentations ultérieures. Les membres du public étaient libres d'aller et venir à tout moment et n'importe où pendant ces cinq jours d'audience publique.

Traditionnellement, le CRTC s'attendait à ce que les Canadiens SSAM suivent une journée ordinaire lors d'une audience publique en s'appuyant sur les transcriptions en français et en anglais disponibles le lendemain. Les problèmes avec cette pratique incluent:

- Les transcriptions différées ne capturent pas le contexte émotionnel derrière les mots prononcés durant l'audience publique. Par conséquent, les personnes SSAM ont



manqué ces informations essentielles lors de la préparation des documents ultérieurs (comme dans les “soumissions finales”) pour examen par le CRTC.

- Les transcriptions différées ne permettent pas aux Canadiens SSAM “d’entendre” les preuves présentés aux audiences publiques en même temps que leurs pairs entendants.
- Les transcriptions différées ne permettent pas aux Canadiens SSAM de s’adresser de manière informelle à d’autres panélistes pour échanger des informations ou des opinions comme le feraient leurs homologues entendants.
- Les transcriptions différées ne permettent pas aux membres du public de faire part de leurs commentaires aux panélistes SSAM à propos des informations transmises par ces derniers au CRTC.
- Les transcriptions différées ne permettent pas aux panélistes SSAM de suivre (et de répondre) en temps réel aux réactions des panélistes subséquents en lien avec les informations qu’ils avaient transmises plus tôt.
- Même les vidéos diffusées produites par le CPAC des parties impliquées dans les procédures du CRTC ne sont pas disponibles en LSQ / ASL - les langues utilisées par de nombreuses personnes SSAM, ni sont sous-titrées.

La reconnaissance de la LSQ et de l’ASL en tant que langues officielles des personnes Sourdes au Canada résoudra toutes les problématiques énoncées ci-haut et permettra aux Canadiens SSAM de participer pleinement aux audiences publiques du CRTC sur le même pied que leurs pairs entendants grâce à la présence adéquate et appropriée d’interprètes LSQ et ASL ainsi que des services CART. Une telle reconnaissance signifierait qu’il n’y aurait pas de refus de demandes d’interprétariat ni de services CART de la part des personnes SSAM lorsqu’elles informent le CRTC de leur participation dans ces procédures.

### 3. Services:

Les membres du public peuvent contacter directement le CRTC en français ou en anglais avec des questions, des commentaires ou des plaintes. Le personnel du CRTC ne parle couramment ni la LSQ ni l’ASL pour recevoir des appels similaires de la part des Canadiens SSAM. En revanche, depuis 2001, les Américains SSAM peuvent contacter le *Disability Rights Office (DRO)* du *Federal Communications Commission (FCC)* aux États-Unis s’ils souhaitent exprimer en ASL leurs préoccupations ou leurs opinions en matière de télécommunications.

En passant, le personnel de la Commission des plaintes relatives aux services de télécommunication (CPRST) parle couramment anglais / français (mais pas ASL / LSQ) afin de résoudre les litiges entre les fournisseurs de services de télécommunication et leurs consommateurs.

Ces problèmes seraient résolus une fois que le projet de loi C-81 serait modifié pour reconnaître la LSQ et l’ASL comme langues officielles des personnes Sourdes au Canada.

### PROCHAINES ÉTAPES

En avril 2010, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). L’**article 2** de la CDPH met les langues parlées et les langues des signes sur un pied d’égalité. L’**article 21** de la CDPH prévoit que les pays autorisent leurs



citoyens SSAM à « *rechercher, recevoir et transmettre des informations et des idées sur un pied d'égalité* » avec leurs homologues entendants.

Les [observations finales de la CDPH de l'ONU concernant le rapport initial du Canada](#) recommandaient également que le Canada devrait :

*"40. (a) ... reconnaître comme langues officielles, en concertation avec les organisations de personnes sourdes, la langue des signes américaine et la langue des signes québécoise ... "*

Le projet de loi C-81 avait à l'origine été conçu pour éliminer les obstacles que rencontrent les personnes Sourdes et les personnes handicapées afin de créer un pays accessible et inclusif pour toutes les personnes vivant au Canada. Toutefois, le projet de loi C-81 doit être modifié (conformément aux articles 2 et 21 de la CDPH et aux observations finales de la CDPH de l'ONU) en reconnaissant l'ASL et le LSQ comme langues officielles des personnes sourdes au Canada. Une fois cette modification apportée, tout le monde, y compris les SSAM, auront accès aux informations, aux communications et aux services au niveau fédéral sur un pied d'égalité avec leurs homologues entendants.

Une fois cette reconnaissance inscrite dans le projet de loi C-81, le Canada se joindra fièrement aux 45 pays et plus ([WFD](#) - en anglais seulement) qui ont déjà accordé cette reconnaissance à leurs propres langues des signes.

Pouvons-nous compter sur votre soutien à un tel amendement visant à faire reconnaître la LSQ et l'ASL comme langues officielles des personnes Sourdes au Canada?

N'hésitez pas à nous contacter à [lisa@deafwireless.ca](mailto:lisa@deafwireless.ca) si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'éclaircissements.

Merci,

Lisa Anderson-Kellett, Présidente (Burnaby, C-B)  
Comité consultatif sur les services sans fil du Canada

Au nom des soussignés suivants :

Jeffrey Beatty, Ottawa, Ontario  
Susan Eagles, Ottawa, Ontario  
Eileen Edinger, New Westminster, C-B  
Kevin Ettinger, Vancouver, C-B  
Rachel Fillion, Québec, Québec  
Brian Foran, Halifax, Nouvelle-Écosse  
Michael J. Stewart, Fredericton, Nouveau-Brunswick

Jeffrey Liebman, Montréal, Quebec  
Betty MacDonald, Halifax, Nouvelle-Écosse  
Ryan V. Parkinson, Toronto, Ontario  
Noella Roberts, Cranbrook, C-B  
Elliott Richman, Halifax, Nouvelle-Écosse  
Darryl Hackett, Ottawa, Ontario

cc: Frank Folino, Président  
Association des Sourds du Canada-Canadian Association of the Deaf (ASC-CAD)